



Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Mercredi 28 septembre 2016

En date du 28 septembre 2016 à 16h00 heures,

L'Assemblée générale désigne HEILIKMAN Jérôme en qualité de président de séance faisant également fonction d'assesseur.

Le président de séance ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu se rendre à la présente Assemblée.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du Président de l'Assemblée générale
- 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour
- 3 – Discussion et approbation du bilan moral et du bilan financier
- 4 – Election du nouveau Conseil d'administration

1ère délibération

Lecture, vote et approbation de l'ordre du jour : cet ordre du jour est approuvé à la majorité relative

Le président expose ensuite le bilan moral, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association. Le trésorier expose le bilan financier. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

2ème délibération

A l'issue des débats, l'Assemblée Générale ordinaire adopte, à la majorité relative, le bilan moral et le bilan financier qui leur sont proposés et tels qu'ils figurent en annexe de ce procès verbal.

3ème délibération

Election des membres du Conseil d'Administration : le président fait l'appel des candidatures pour l'élection du troisième Conseil d'Administration. Conformément à l'article 9 des statuts.

L'assemblée générale constitutive élit :

HELIKMAN Jérôme

BOULINEAU Aurélien

GUILLOTO Matthieu

TRABUCCATI Matthieu

ZEITOUN Raphaël

VIEL Hélène

MANDIN François

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à été clôturée à 18h00 heures,

Fait à La Rochelle le 28 septembre 2016

Le président de séance



Annexe 1 – Bilan moral

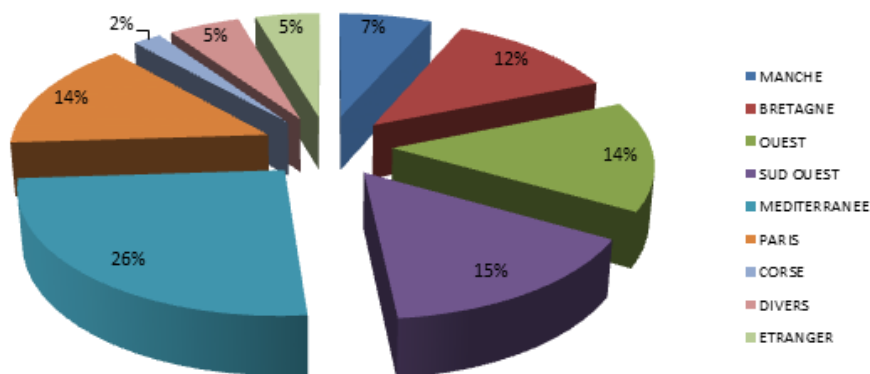
Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale annuelle, moment privilégié de dialogue et d'échange.

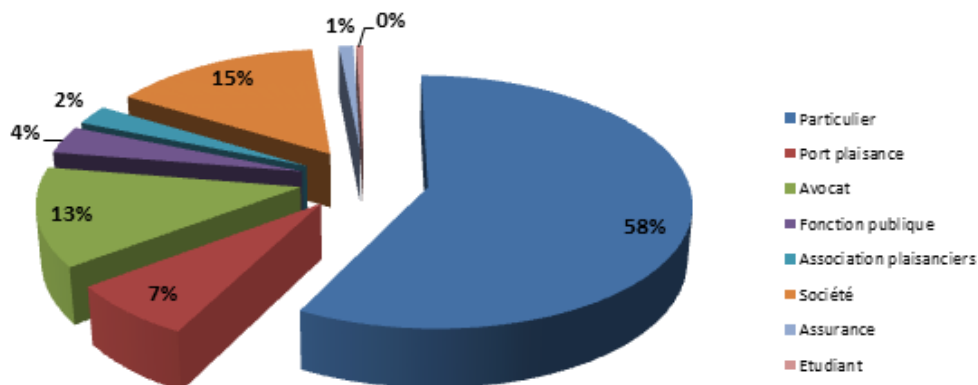
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui et de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

En 2016, l'association comptait 209 adhérents avec une répartition comme suit :

Répartition des adhérents par Région



Répartition des adhérents par statut



Le nombre d'adhésion est beaucoup plus important que les années précédentes et témoigne du dynamisme de l'association. Dans le domaine de nos activités proprement dites, nous avons continué à développer nos activités quotidiennes à savoir :

- **Un site internet interactif**
- **Nos réseaux sociaux d'actualité juridique et maritime**
- **Réalisé et publié le Guide du droit de la plaisance**
- **Organisation de la Journée Nationale du Droit de la plaisance et du nautisme à Nantes le 3 juin 2016**
- **Création de Legisplaisance Sud**

Cet ouvrage et le colloque qui a réuni 160 participants autour de 9 intervenants de qualité est le signe de la vitalité de l'association et de l'intérêt que portent les acteurs du monde de nautisme dans les activités de l'association.

Le colloque témoigne également que l'association s'attache à renforcer les liens entre les spécialistes du droit maritime et les acteurs du monde de la plaisance.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. J'invite Monsieur Aurélien Boulineau, trésorier de notre association, à présenter son rapport financier, avant de passer aux différents votes.

Je proposerai ensuite de vous donner la parole pour enrichir les débats.
Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie.

Jérôme HEILIKMAN



Annexe 2 – Bilan financier

1. Exposé sur l'activité de l'association

Rappel des objectifs de l'association : Participer à des salons nautiques, pérenniser la Journée nationale du droit de la plaisance et du nautisme, création de Legisplaisance Sud en région PACA, projet d'un nouveau guide humoristique, participation au Bloc Marine 2017 et continuer la diffusion d'informations via le site internet de l'association (*articles, newsletters...*) et la Revue du Droit de la Plaisance et du Nautisme.

2. Activités des entités avec lesquelles l'association est étroitement liée

L'association Legisplaisance a réussi à développer des relations plus ou moins étroites avec des organismes du monde nautique dans le cadre de son objet social notamment avec le Figaro Nautisme et la Fédération des Industries Nautiques.

Nous encourageons tous les membres à développer ces réseaux et relations.

Il doit être noté aujourd'hui qu'après trois années d'existence, Legisplaisance a réussi à réaliser intégralement ses premiers objectifs.



3. Exposé sur les résultats

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Cotisations	5800 €	Gestion Administrative	
Dons	0 €	Communication	1000 €
Subventions	0 €	Dépenses colloque	2500 €
Ventes produits	170 €		
Total	5970 €	Total	3650 €

Total Recettes	5970 €
Total Dépenses	3650 €
Solde	4830 €
Résultat financier annuel	

4. Perspectives d'avenir

Le bilan financier de l'association étant positif, l'ouvrage étant publié et le colloque réalisé, Legisplaisance se tourne aujourd'hui vers de nouveaux objectifs, en termes d'activités comme en terme budgétaire.

Tout d'abord en termes d'objectifs, partant du postulat que l'association a su fédérer un nombre important de spécialistes du droit de la plaisance et du nautisme, elle souhaiterait désormais pérenniser la Journée Nationale du droit de la plaisance et du nautisme sur les grands thèmes du monde de la plaisance.

Par ailleurs, Legisplaisance souhaite développer un nouveau guide humoristique.

Dès lors, le budget de l'association devrait comprendre dans l'année à venir à la fois des recettes et des dépenses complémentaires.

Tout d'abord concernant les recettes :

Les ressources naturelles de l'association devraient perdurer (*adhésion des membres*) et espérons continuer à augmenter. Les adhésions montrent un attrait pour la Revue du droit de la plaisance.

Enfin, l'ouvrage étant désormais matériellement disponible, cela devrait constituer un gage de sérieux auprès des pouvoirs publics dans nos demandes de subventions, et nous permettre d'en obtenir.

Deuxièmement concernant les dépenses :

Les dépenses de l'année précédente étaient essentiellement dues pour l'organisation du colloque et sa communication.

5. Informations portant sur la vie associative

Les membres du bureau encouragent vivement les membres de l'association à se rencontrer autant que possible, et ce, si possible de manière régulière afin de créer des pôles legisplaisance sur les différentes façades du littoral.